

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	(AP) Pouvoir donné à : (R) : retard	Reçu le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
RIBAUT Jean-Pierre (1 ^{er} adjoint)	X						
ROGNARD Isabelle (2 ^{ème} adjointe)	X						
LAISSARD Jean-Louis (3 ^{ème} adjoint)	X						
MORLOT Michel (conseiller délégué)	X						
TOMAS Sandrine (conseillère déléguée)	X						
BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
VIRET Pierre					X	Pouvoir à MOUREAU Fernanda	

Public : Néant

- Approbation du Procès-Verbal du 10/06/2025
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Transfert de la cantine : validation du plan de financement – Délibération
- Ajout d'une caméra de vidéoprotection au cimetière – Délibération
- Mise à jour du tableau des emplois de la commune – Délibération
- Point finances
- Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 10 par Monsieur le Maire.

Madame BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n° 06/2025 de la séance du 10 juin 2025 soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Arrêté n° 2025-06-26-018 autorisant le stationnement des véhicules afin d'effectuer des travaux de réfection de nids de poule aux lotissements Le Village 1 et 2, lotissements Les Pagères 1 et 2, rue du Vieux Chêne et chemin de la Carrière le 3 juillet 2025.

Devis :

- Bureaux et casiers pour l'école : 1 090.98 €
- Expertise du chêne situé chemin du mont : 1 354.54 €
- Remplacement de 2 extincteurs : 328.96 €
- Abonnement téléphone mobile et application « travailleur isolé » à 8.67 € TTC / mois

DELIBERATION 2025-07-020

OBJET : Transfert de la cantine, plan de financement

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2023-07-020 validant le plan de financement prévisionnel de cette opération et précisant les demandes de subventions réalisables.

Monsieur Le Maire précise qu'à la suite du diagnostic amiante réalisé à la salle des fêtes début 2025, les travaux de réfection du toit de ce bâtiment sont reportés.

Monsieur Le Maire explique que La Région Auvergne Rhône-Alpes était susceptible de subventionner deux projets de la commune : réfection du toit de la salle des fêtes et transfert de la cantine, le projet concernant la salle des fêtes étant suspendu il convient de mettre à jour le plan de financement concernant la cantine afin de pouvoir resolliciter l'aide de La Région.

Le plan de financement est modifié comme suit :

Coût des travaux : 473 683.87 euros HT + Coût des frais annexes (AMO, BE, études ...) : 81 390.12 euros HT = 555 073.99 euros HT

RECETTES		
Financier	Taux	Montant de subvention
État - DETR	14,27%	79 200,00 €
État - Fonds vert	5,79%	32 112,00 €
Région Aura	15,31%	85 000,00 €
Département 01 – travaux transfert	11,64%	64 605,00 €
Département 01 – rénovation énergétique	5,79%	32 112,00 €
Sous-total subventions publiques	52,80%	293 029,00 €
Autofinancement	47,20%	262 044,99 €
TOTAL	100%	555 073,99 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération

DELIBERATION 2025-07-021

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que si l'autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement, l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale est compétente quant à elle pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

Le tableau des emplois est un outil qui sert notamment :

- à faciliter l'état des lieux des emplois et par là-même à identifier les besoins de la collectivité ;
- à contribuer à la maîtrise des charges de personnel ;
- à apporter une cohérence globale et une lisibilité de l'organisation de la collectivité ;
- à rendre transparent pour les agents les possibilités de mobilité interne ou encore d'évolution selon l'emploi occupé.

Monsieur Le Maire explique que le tableau des emplois doit être modifié pour être adapté à la nouvelle organisation des services.

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la suppression des emplois en cours et la création des emplois ci-dessous au 1^{er} septembre 2025

EMPLOIS PERMANENTS		
CADRE D'EMPLOI / GRADE	RECRUTEMENT CONTRACTUEL	
Cadre d'emploi des rédacteurs	Oui : Art L332-8-7	Rémunération échelle B1/B2/B3
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
TOTAL Service administratif		
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
TOTAL Service école		
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
TOTAL Service périscolaire (cantine et garderie)		
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
Cadre d'emploi des adjoints technique	Oui : Art L332-8-3	Rémunération échelle C1/C2/C3
TOTAL Service technique		
TOTAL : 11 emplois permanents (3 temps complet + 8 temps non complet)		

DELIBERATION REPORTÉE

OBJET : Caméra de vidéoprotection : secteur du cimetière

Monsieur le Maire rappelle la mise en service cette année de la vidéoprotection sur la commune et compte-tenu de vols de fleurs récemment constatés demande l'avis du conseil sur l'opportunité de couvrir également la zone du cimetière. Le devis proposé s'élève à 2 709.60 euros TTC.

Compte-tenu du coût de cette installation, de la quantité des problèmes constatés à ce jour, et du cadre particulier que représente ce lieu, le conseil souhaite reporter cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Cantine (M. Jean-Pierre RIBAUT, M. Jean-Louis LAISSARD) :**

La cause du problème présenté par le sol (déposé à la suite de problèmes de plancher bois qui gondole fortement et pianote à certains endroits) est identifiée : forte condensation sous l'isolant.

Des déshumidificateurs ont été mis en place le vendredi 4 juillet et la recherche de la solution technique adaptée est en cours. Une fois celle-ci arrêtée par l'architecte, le ragréage, la pose du sol souple et la finalisation des autres travaux pourront être effectués. La mise en service de la structure est donc compromise pour la rentrée 2025.

- **Chêne situé chemin du mont :**

Monsieur Le Maire rappelle la demande d'un riverain en septembre 2024 pour l'élagage de cet arbre du fait des nuisances causées par la chute de ses feuilles et de l'ombre créée et que l'ONF estime que cet arbre est en bonne santé. Trois solutions ont été envisagées : le laisser en l'état, procéder à une taille, l'abattre.

Après échanges, le conseil municipal a décidé le 10 décembre 2024 de conserver cet arbre en l'état.

Le 6 juin 2025, la commune a été saisie de cette affaire par « Le défenseur des droits » : autorité administrative indépendante, chargée notamment de défendre les droits et libertés des usagers des collectivités territoriales.

Si le principe d'un règlement amiable recevait un accueil favorable du conseil municipal, il faudrait :

- dire si la commune accepte de réexaminer la situation des réclamants en vue de leur accorder l'élagage qu'ils réclament
- ou de présenter les observations et documents éventuels jugés utiles à la bonne compréhension de la situation des réclamants.

Une expertise prévue le 9/7 à 10h00 pour déterminer l'état de l'arbre et envisager des mesures à prendre, les réclamants y ont été invités.

- **Restauration statue St Christophe (M^{me} Elisabeth BAISE METRAL-GROGNET) :**

Cette restauration sera prise en charge par la CCDSV.

En complément des devis sont en cours pour des socles : l'un sera pris en charge par la CCDSV pour la statue de St Christophe, l'autre socle sera pris en charge par la commune pour une autre statue.

La recherche de son emplacement initial est en cours pour repositionner le Christ qui s'était détaché.

- **Dégâts des eaux à l'église :**

L'entreprise PONSOT-BELLET est venue contrôler le toit et les gouttières à la suite de la constatation d'importantes infiltrations d'eau. Il s'avère que cette vérification n'a pas permis d'en trouver l'origine et qu'il convient de resolliciter l'entreprise après la prochaine forte pluie.

- **CCDSV/Assainissement :**

A la suite des contrôles de conformité de raccordements au réseau d'assainissement rue du Maréchal Ferrand des travaux vont être effectués au cours de cette année : raccordement des propriétés situées au droit du n°50 au réseau d'assainissement unitaire et comblement de l'ancien réseau très vétuste.

- **Travaux de réfection de voirie : nids de poule puis réfections de chaussées (M. Jean-Louis LAISSARD) :**

Des travaux de réfection de nids de poule aux lotissements Le Village 1 et 2, lotissements Les Pagères 1 et 2, rue du Vieux Chêne et chemin de la Carrière ont été effectués le 3 juillet 2025, la réfection de certaines chaussées sera réalisée ultérieurement.

- **Passage piéton lotissement le petit pont :**

Le promoteur du Lotissement « le petit pont » (Athélya) va réaliser le passage piétons au niveau du feu tricolore.

- **Approbation PPI UKOBA :**

Madame la préfète de l'Ain a approuvé, par arrêté préfectoral du 30 juin 2025, la révision du plan particulier d'intervention (PPI) relatif au site "UKOBA Industrie" situé sur notre commune.
En conséquence notre Plan Communal de Sauvegarde va devoir être adapté.

- **Formation électrique :**

L'agent technique polyvalent de la commune, M. Bruno JUNG, a suivi une formation à l'habilitation électrique initiale les 2 et 3 juillet 2025.

- **Point finances (Maire) :**

L'exécution budgétaire 2025 est à un niveau de réalisation correct en ce milieu d'année :

o Fonctionnement :

- Dépenses = 256 802.61 (26.86%)
- Recettes = 318 904.32 (33.35%)

(en attente d'encaissement : 6 365 euros d'aménités rurales non prévues au budget primitif)

o Investissement :

- Dépenses = 517 837.07 (56.28%)
- Recettes = 166 632.02 (18.11%)

La section d'investissement finançant les projets de la commune, le taux de réalisation des dépenses est principalement consacré au transfert de la cantine pour lequel les subventions ne seront perçues qu'après la réalisation des travaux.

- **Renouvellement copieurs école et mairie :**

Le renouvellement des équipements aurait dû être fait en mars de cette année.

La proposition de la société SHARP, titulaire du marché commun de la CCDSV pour la fourniture et la maintenance de copieurs multifonctions est de : 2 530.80 euros TTC par machine.

Le conseil donne son accord pour renouveler le copieur de l'école, celui de la mairie sera quant à lui commandé en 2026.

- **Remerciements suite subventions 2025 :**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la réception de courriers de remerciements à la suite de l'attribution de subventions par la commune à des associations : Aux lucioles, de l'ADMR, du centre Léon Bérard et des restaurants du cœur.

- **École : demande toboggan par la classe des CM :**

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la demande des élèves de CM qui souhaitent un toboggan dans la cour de l'école partant de la plateforme à l'étage.

Pour des raisons de sécurité, cette demande est refusée.

- **Mise à l'honneur :**

M. Marius SOQUET, qui s'est vu remettre la médaille de bronze de l'Office National des Combattants lors des célébrations de la victoire du 8 mai 1945, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des anciens combattants de la guerre de 1939-1945, à l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, par décret en date du 4 juillet 2025.

Une cérémonie sera organisée par la commune pour la remise de cette prestigieuse décoration.

- **Dates à retenir :**

- o Mardi 9 septembre : conseil municipal
- o Le programme motivationnel D-marche® financé par la CARSAT RA, via Atout Prévention Rhône Alpes, est destiné à augmenter durablement son nombre de pas au quotidien, afin de lutter contre les fléaux de la sédentarité et de l'inactivité physique. Des actions sont proposées à la salle des fêtes aux dates suivantes :
 - Lundi 29 septembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 13 octobre de 10h00 à 12h00
- Mardi 25 novembre de 10h00 à 12h00
- Le conseiller numérique de la CCSDV animera des ateliers chaque mercredi à la salle des fêtes du 10 septembre au 17 décembre inclus de 9h à 12h15
- Spectacle destiné aux 70 ans et plus proposé le mardi 14 octobre à Saint Didier de Formans.
- Samedi 13 décembre : distribution des colis de Noël et repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

La Secrétaire de séance,
M^{me} BAISE METRAL- GROGNET Elisabeth



Le Maire,
M. BERTHOMIEU Stéphane

